

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-10-10-9

Séance du vendredi 4 novembre  
2016

### **CONVENTION CADRE ENTRE LE DEPARTEMENT, LA VILLE DE MULHOUSE, L'ETAT ET L'ASSOCIATION SURSO**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.


La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L 116-1, L121-1, L 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux compétences du Département en matière d'action sociale,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-10-1 du 18 mars 2016, relative aux politiques de la Solidarité, Famille, Insertion et Logement,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-3-10-6 du 24 mars 2016 relative aux subventions aux associations ou organismes relevant de la Solidarité, Famille, Insertion et Logement,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission du 21 octobre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention triennale (2016-2018) qui définit les missions et les modalités du soutien apporté à l'association Service d'accueil d'urgence et d'orientation, à conclure avec cette structure, l'Etat et la Ville de Mulhouse, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- Précise que la subvention départementale 2016 de 21 000 € mentionnée dans cette convention cadre a déjà été octroyée par délibération de la Commission permanente du 24 mars 2016, en conséquence, les dépenses 2016 correspondantes ont déjà été mandatées sur la ligne budgétaire suivante : 21 000 € sur le programme I731 – Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité